

1. RESUME NON TECHNIQUE

Le présent chapitre constitue le résumé non technique de l'étude d'impact du projet de la zone d'activités (ZA) du Trifoulet. L'étude d'impact est réalisée conformément aux textes en vigueur, à savoir l'article R122-5 du Code de l'Environnement modifié par Décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011, d'une part, et l'article R214-32 pour les opérations soumises à déclaration, d'autre part.

1.1 PRESENTATION DU PROJET

La Communauté de Communes Porte d'Occitanie, qui regroupe huit communes du canton de BESSINES SUR GARTEMPE, a acquis la totalité de la compétence économique au regard du Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, elle a déjà mené diverses actions visant à pérenniser ou faciliter l'implantation de diverses activités : ateliers-relais, pépinière d'entreprises, démarche collective territorialisée...

Son attention se porte désormais sur la commune de BESSINES SUR GARTEMPE qui voit ses deux zones d'activités (ZI de la Croix du Breuil et ZA Occitania) totalement saturées. Il s'agit d'offrir des terrains viabilisés pour répondre aux demandes foncières et immobilières d'implantations économiques commerciales et artisanales.

Le choix s'est porté sur la zone du Trifoulet, située en bordure de la Route Départementale 711 (Bessines – Châteauponsac) et à côté des 2 autres zones d'activités. La zone représente une superficie totale de 14,69 hectares permettant d'aménager environ 8,93 ha de parcelles constructibles. Une première phase de travaux doit être menée en priorité pour accueillir la société NATEA, coopérative agricole qui souhaite s'implanter à Bessines sur Gartempe, sur un terrain d'environ 3,40 ha.

La zone aura pour vocation d'accueillir de nouvelles activités de type petites industries, artisanat, surfaces de vente spécialisées...

1.1.1 Objectifs de l'opération

Sur le plan local, cette opération présente avant tout un **objectif d'ordre économique et social**. Il s'agit d'implanter de nouvelles activités attirées par les facilités de communications routières et développer des emplois industriels et artisanaux.

1.1.2 Description sommaire du projet

Le parti d'aménagement répond à plusieurs objectifs :

- La nécessité d'une ouverture à l'urbanisation progressive :
 - Au fur et à mesure de la maîtrise foncière et/ou des besoins exprimés par les aménageurs potentiels,
 - Permettant un étalement dans le temps pour la réalisation des principaux équipements structurants,
 - Commençant par la partie Sud pour desservir en priorité le projet NATEA et assurer une logique de continuité avec l'urbanisation existante le long de la RD 711.
- La possibilité d'une offre variée :
 - En termes de surfaces possibles des lots commercialisables,
 - En termes de positionnement par rapport à la perception de la zone depuis l'entrée dans l'agglomération de BESSINES-SUR-GARTEMPE.
- La prise en compte des contraintes vis-à-vis des axes de circulation :
 - Les reculs par rapport aux axes routiers,
 - Les perceptions depuis chacun d'eux.
- La volonté de préserver les éléments paysagers et écologiques remarquables :
 - Une grande partie des zones humides existantes : prairie à jonc acutiflore, pâture à Grand Jonc, prairie flottante à glycérie,
 - Certains vieux arbres,
 - Une partie de la trame bocagère existante.

Le plan d'aménagement est fourni en Annexe n° 1.



Figure 1 : Plan prévisionnel d'aménagement de la zone d'activités

CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES AU TRIFOULET SUR LA COMMUNE DE BESSINES SUR GARTEMPE
 ETUDE D'IMPACT ET DOSSIER DE DECLARATION – INF 14-015

1.2 ETAT INITIAL

1.2.1 Géographie

Le projet de Zone d'Activités du Trifoulet se situe au Nord de la commune de BESSINES SUR GARTEMPE, le long de la RD 711 desservie par 2 échangeurs de l'autoroute A20. Il jouxte la ZI de la Croix du Breuil et se trouve en face de la ZA Occitania.

1.2.2 Milieu Physique

La déclivité est très variable selon les zones et les parcelles, influant directement sur le ruissellement des eaux et notamment les eaux tombant sur les espaces imperméables. Les pentes ne sont jamais excessives cependant.

Aucun captage d'eau potable et aucune zone classée ne sont recensés sur ce site.

Le climat de la zone d'étude est de type océanique altéré avec des précipitations modérées, des températures sans excès et des gelées peu nombreuses. Les vents dominants viennent du Sud-Ouest ou du Nord-Est. Les contraintes sont donc très faibles, hormis le maintien hors gel des réseaux.

De manière générale, la qualité de l'air est considérée comme satisfaisante. La région du Limousin figure parmi celles ayant la meilleure qualité d'air pour de nombreux paramètres. Le polluant dominant est l'ozone. Il est observé d'autant plus en été.

1.2.3 Milieux Naturels

Le site d'étude est composé essentiellement de prairies et de quelques bois en périphérie. Il ne se trouve pas en zone protégée Natura 2000 ou autre.

Un inventaire Faune/flore (voir Annexe n° 2) a été réalisé au cours des mois d'Avril, Mai et Septembre 2014 par la société CERA Environnement. La carte des principales observations du site du projet d'aménagement est donnée sur la page suivante.

Plusieurs habitats caractéristiques d'une zone humide ont été recensés (zones en bleu sur la carte précédente) :

- Prairie à jonc acutiflore, Prairie à grands Joncs,
- Prairie flottante à Glycérie avec présence d'amphibiens,
- Mare à Glycérie avec présence d'amphibiens.

Par ailleurs, il a été recensé :

- des zones avec des Hyacinthus non scribea,
- des arbres avec la présence de Grand Capricorne.

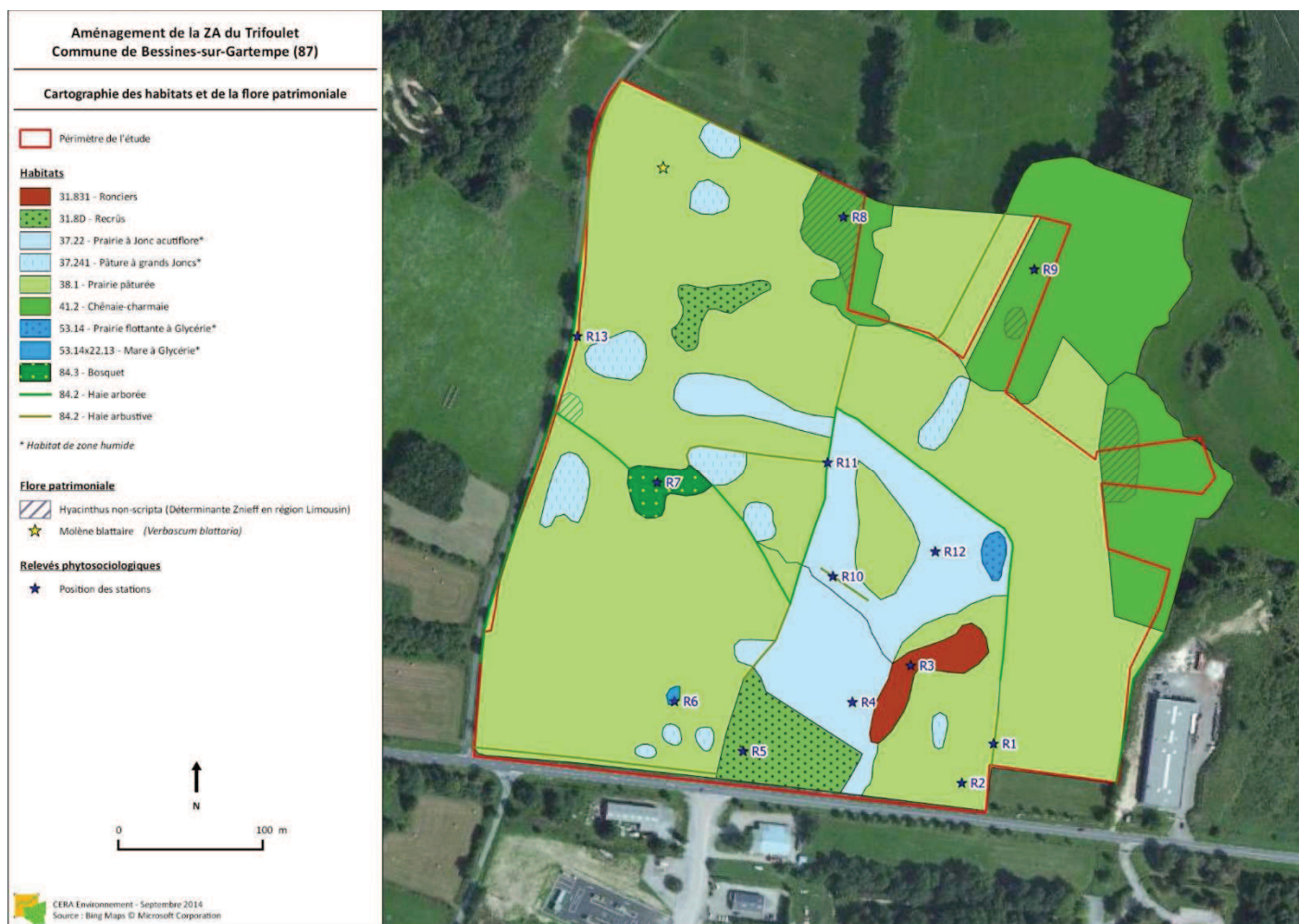


Figure 2 : Cartographie des habitats et de la flore patrimoniale (CERA Environnement)

Les enjeux écologiques sur le secteur sont synthétisés et localisés sur la carte suivante :

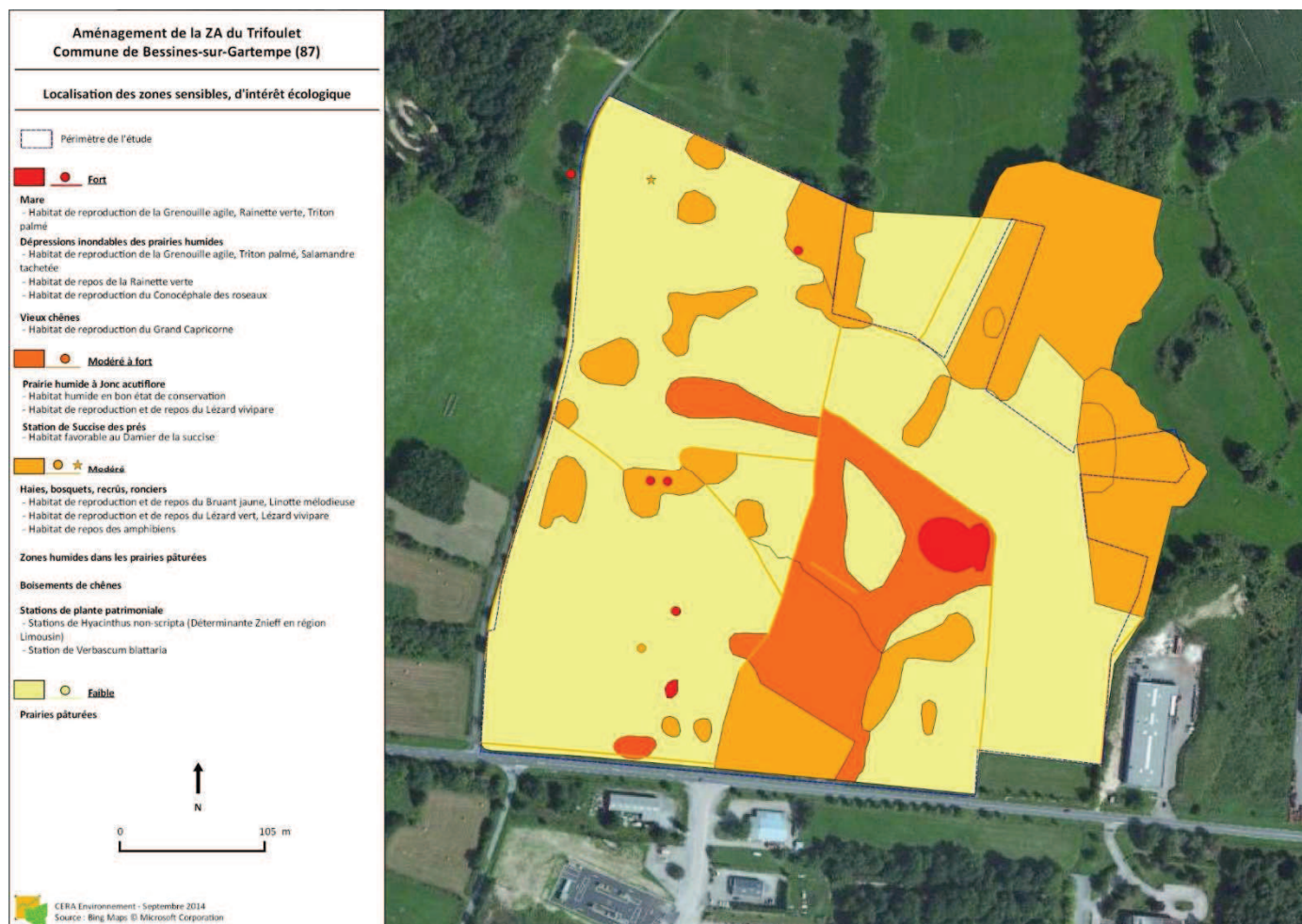


Figure 3 : Carte des principaux enjeux environnementaux (CERA Environnement)

Les enjeux écologiques forts sont constitués par :

- la prairie flottante à Glycérie et la mare à Glycérie, habitats des amphibiens,
- les vieux arbres avec la présence du Grand Capricorne.

Les enjeux écologiques modérés à forts sont constitués par la zone humide centrale (prairie à jonc acutiflore).

Ce projet de zone d'activités se situe dans un secteur bocager d'élevage extensif où alternent des prairies pâturées, des boisements et des haies d'une richesse et d'un intérêt modérés du point de vue écologique. Les principales entités écologiques du secteur sont la vallée de la Gartempe au sud (environ 2 km) et les Monts d'Ambazac au sud-ouest (près de 8 km).

Les principales conclusions de l'étude faune/flore sont :

- Concernant les habitats, le périmètre d'étude présente des intérêts faibles à modérés. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié. Les habitats sont essentiellement constitués par des prairies pâturées qui ne montrent pas d'intérêt particulier, excepté les zones humides. **La parcelle la plus intéressante est la prairie à Jonc acutiflore** dans la partie centrale, en bon état de conservation.
- L'inventaire de la flore de la zone d'étude a permis d'identifier 146 espèces ou sous-espèces, **dont aucune ne possède de statut de protection**, mais une espèce rare et menacée en Limousin, la Molène blattaire et une espèce déterminante de ZNIEFF en Limousin, la Jacinthe des bois, ont été observées. La **Jacinthe des bois** qui se développe au niveau des bosquets, boisements clairs et lisières de haies, reste **relativement commune au niveau régional**.
- **Pour l'avifaune, le site d'étude présente une diversité assez faible.**
- **Pour les chiroptères**, le site d'étude présente une diversité modérée. L'activité globale y est assez faible et essentiellement due à une espèce commune : la Pipistrelle commune. Les espèces patrimoniales contactées (Barbastelle d'Europe, Pipistrelle de Nathusius et Noctule de Leisler) ont un niveau d'activité très faible au sein de la zone d'étude. Les potentialités de gîtes semblent faibles. L'enjeu le plus important semble se trouver au niveau des haies arborées qui abritent quelques arbres âgés présentant des cavités favorables.
- Les enjeux sont faibles pour les mammifères, modérés à forts pour les amphibiens, faibles à modérés pour les reptiles.
- Chez les insectes, l'enjeu fort est surtout lié à la **présence du Grand Capricorne au niveau de plusieurs chênes âgés**, du Conocéphale des roseaux et potentiellement du Damier de la Succise dans certains secteurs humides.
- Au niveau des habitats d'espèces pour ces différents groupes, les enjeux concernent principalement **les habitats aquatiques et humides** (reproduction des amphibiens et du Conocéphale des roseaux), **les haies et lisières boisées** (habitats des reptiles, corridors de déplacement pour les mammifères, reptiles et amphibiens, habitat du Grand capricorne).

1.2.4 Urbanisme

La commune de BESSINES SUR GARTEMPE est couverte par un Plan d'Occupation des Sols (voir Annexe n° 3).

D'après ce document, la zone est composée 14,69 hectares répartis de la façon suivante :

- une majorité de parcelles en zone 2NA (UI) : zone d'extension de l'urbanisation, réservée à l'implantation des activités industrielles, artisanales et commerciales soit 12,68 hectares
- quelques parcelles en zone 1NC : non constructible soit 2,01 hectares

1.2.5 Milieu Humain

Le bâti existant ne présente aucune contrainte au site d'étude, ni même du point de vue des monuments historiques. En effet, il est très peu représenté en l'état actuel des choses.

La Communauté de Communes Porte d'Occitanie est propriétaires de toutes les parcelles de la future zone d'activités.

La zone d'étude est en limite d'une zone déjà urbanisée. Il sera donc nécessaire de prolonger tant que possible les différents réseaux présents sur la RD 711.

L'accès de la zone d'activités s'effectuera depuis la RD 711 grâce à l'aménagement d'un giratoire en face de l'entrée de la zone d'activités Occitania.

1.3 IMPACT ET MESURES COMPENSATOIRES

1.3.1 Impacts Positifs

Le principal impact positif du projet d'aménagement de la ZA du Trifoulet découle de l'accueil de nouvelles activités économiques de taille modérée orientées vers le tissu de PME/PMI. Ainsi, le projet va permettre la création d'emplois, mais aussi une attractivité de nouvelles entreprises. De plus, il favorisera une diversification des commerces et permettra aux clients/consommateurs d'avoir accès à des services inexistantes dans les environs.

1.3.2 Impacts Temporaires (Phase de travaux)

Les impacts porteront principalement sur :

- La commodité de voisinage, à savoir :
 - Le bruit (présence d'engins de travaux publics, travaux de terrassements...),
 - La pollution de l'air via l'émission de poussières,
 - Les gênes occasionnées dans les déplacements et les accès riverains liés aux travaux de voirie ou aux déplacements de réseaux,
- Les infrastructures et les réseaux dans le sens où la circulation routière sera perturbée et les réseaux déviés,
- L'eau, par le ruissellement des boues de chantier lors des épisodes pluvieux,
- Le paysage avec un encombrement des vues par les engins de chantier, les dépôts et les stockages, la mise à nu des emprises provoquant un fractionnement visuel, l'aspect non valorisant des terrains avant achèvement des travaux....

De nombreuses mesures seront mises en œuvre pour remédier ou limiter les incidences de la phase travaux :

- Informer les riverains du planning de chantier et maintien des accès riverains,
- Limiter au strict minimum les emprises du chantier via les voiries existantes,
- Intervenir en périodes adaptées vis-à-vis des conditions météorologiques (hors pluies violentes) et du rythme de vie des riverains (plages d'activités diurnes),
- Gérer soigneusement et éliminer les déchets de chantier pour éviter toute pollution visuelle,
- Construire en priorité un bassin de rétention provisoire, afin de contrôler dès le départ les eaux de ruissellement,
- Interdire les stockages d'hydrocarbures sur site,
- Interdire le stationnement aux véhicules de chantier à proximité du point de rejet des eaux pluviales,
- Interdire les opérations de maintenance (vidange...),
- Obliger l'entreprise retenue à gérer les rejets accidentels par des mesures curatives,
- Planter les espaces publics le plus tôt possible,
- Rétablir les réseaux et respecter les mesures de sécurité liées aux réseaux existants,
- Limiter les émissions de poussières,
- Tenir compte de la présence de la RD 711 à proximité, en cas de vents mal orientés et de production de poussières.

1.3.3 Impacts Permanents

	Impacts	Mesures
Relief et sol	Le projet s'intégrera à la topographie du site, celle-ci restera tout de même très variable. Une étude de stabilité des sols sera nécessaire pour valider la faisabilité de certaines implantations. L'étude géotechnique générale a montré qu'il existe par endroits des épaisseurs importantes de matériaux de faible compacité à purger.	Le projet utilisera au maximum les matériaux en place. Les excédents de terre seront valorisés sur place.
Eaux superficielles et souterraines	Le site générera un rejet des eaux pluviales vers le ruisseau des Petites Ribières, affluent de La Semme La zone d'étude ne comporte pas d'eaux souterraines (sol granitique et aucun captage n'est en exploitation).	Régulation des eaux pluviales au sein de chaque parcelle et rejet au réseau collectif avec un débit de fuite limité, Traitement des eaux polluées sur la parcelle avant rejet au réseau collectif, Collecte des eaux pluviales de voiries et des différentes parcelles puis traitement dans un bassin de régulation paysager.
Climat et énergie	Le projet n'aura aucun effet notable au niveau local sur le climat. Son impact sur le réchauffement climatique est négligeable.	Maîtrise des dépenses énergétiques liées notamment à l'éclairage public
Qualité de l'air	Le flux supplémentaire de véhicules engendrera une très légère dégradation de la qualité de l'air sur la zone.	Aucune mesure
Foncier et documents d'urbanisme	La Communauté de Communes Porte d'Occitanie possède tous les terrains de la future zone d'activités.	Aucune mesure

	Impacts	Mesures
<p>Milieus naturels, faune et flore</p> <p>Zones humides</p>	<p>Une partie des zones à enjeux environnementaux est touchée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,9865 Ha de zones humides (essentiellement pâture à Grand Jonc) - une mare isolée (90 m²) - une petite zone (278 m²) accueillant la Jacinthe des Bois (projet Natea) - 2 arbres accueillant le Grand Capricorne 	<p>Les mesures préconisées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation de la zone humide centrale (prairie à jonc acutiflore) à enjeux écologique important et des habitats des amphibiens (prairie flottante à Glycérie) • Conservation de 2 bandes de circulation entre la zone humide centrale et les terrains extérieurs à la zone d'activités • Déplacement des 2 arbres accueillant le Grand Capricorne vers les parcelles boisées de la zone d'activités • Conformément au SDAGE Loire Bretagne, il est prévu une amélioration des zones humides sur le site même de la zone d'activités pour une surface de 11 600 m². • Conservation d'une grande partie des haies autour de la zone humide centrale • Conservation des arbres et des haies situés à la périphérie de la zone d'activités • Enherbement des espaces non aménagés. • Plantation d'arbres et de haies
<p>Paysage et structure urbaine</p>	<p>Le projet transforme le paysage bocager actuel. Il imperméabilise la zone.</p>	<p>Le projet prévoit la plantation d'arbres et de haie le long des nouvelles voiries et en limite de certaines parcelles afin de retrouver un paysage bocager.</p> <p>Le bassin de stockage et de régulation des eaux pluviales sera paysagé.</p>
<p>Patrimoine</p>	<p>Aucun impact n'est attendu sur les monuments historiques (absents à proximité)</p> <p>Un diagnostic archéologique est en cours de réalisation par l'INRAP.</p>	<p>Pas de mesures compensatoires pour les monuments historiques</p> <p>Réalisation de fouilles préventives et protection du patrimoine découvert.</p>

	Impacts	Mesures
Population et habitat	Le projet aura un impact positif puisqu'il va diversifier les entreprises présentes dans la région et donc améliorer les prestations pour les clients/consommateurs. Une légère augmentation de la population et du parc de logements est prévisible.	Aucune mesure n'est envisagée, l'impact étant globalement positif. L'éventuelle augmentation de population nécessitera une adaptation des équipements publics existants, qui se fera de façon très progressive.
Activité économique	La création d'emplois à travers les différentes PME/PMI qui vont s'installer sur la zone d'activité	Aucune mesure n'est envisagée, l'impact étant positif.
Réseaux et servitudes	Différents réseaux secs et humides seront installés pour alimenter la zone d'activités : électricité, gaz, télécom, haut débit, eau potable, eaux pluviales.	Les réseaux seront installés bien souvent en prolongement de réseaux existants. Ils seront posés sous des voiries existantes ou des voiries internes à la ZA selon les règles techniques en vigueur.
Stationnement	Le stationnement se fera à la parcelle	Aucune mesure
Déplacements	L'aménagement du secteur engendra essentiellement des déplacements dus à la clientèle, aux employés et fournisseurs.	De façon générale, les impacts sur les déplacements, les trafics et le stationnement sont faibles, nuls ou positifs. Aucune mesure compensatoire n'est donc préconisée.
Ambiance sonore	L'ambiance sonore actuelle est peu dégradée. L'aménagement de la zone d'activités n'engendrera pas de dégradation plus importante.	Aucune mesure
Déchets	L'implantation de nouvelles activités va forcément générer des déchets de tout type.	Organisation d'une gestion collective et sélective des déchets, Mise en place des traditionnels conteneurs individuels (recyclage et autres), Volonté de tri pour favoriser la valorisation, Inciter les entreprises à instaurer des démarches d'éco-conception.

1.3.4 Analyse des impacts du projet sur l'air et la santé

Compte tenu de l'accroissement des trafics lié à l'arrivée d'une nouvelle population dans la zone d'étude, la qualité de l'air du site, actuellement assez bonne, devrait très légèrement se dégrader sans toutefois porter atteinte directement à la santé humaine.

Il n'y aura pas non plus d'effet sur la santé concernant le bruit.

Il n'est pas attendu d'effets sur la qualité de l'eau en surface ni sur les eaux souterraines qui soient susceptibles de porter atteinte à la santé humaine, dans la mesure où le traitement des eaux pluviales et des eaux usées sera intégré dans le projet.